

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL610

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 26, substituer aux mots :

« directeur de l' »

les mots :

« chef d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction.